

## Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Urbanisme / Construction.** Permis de construire valant permis de démolir : mode d'appréciation de l'impact naturel ou urbain du projet  
**Urbanisme / Construction.** Interprétation du PLU de Paris relatif aux règles de prospect en présence de loggias
- 8 ENTREPRISE**  
**Baux commerciaux.** Fixation du montant des loyers des baux renouvelés ou révisés : caractéristiques du local et choix de gestion du preneur
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Indivision.** Créance d'un indivisaire : l'assignation doit réclamer le paiement pour interrompre la prescription
- 10 FISCAL**  
**Mutation à titre onéreux.** Mutations à titre onéreux d'immeubles : taux, abattements et exonérations du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023  
**Bénéfices industriels et commerciaux.** Le BOFiP commente les nouveaux dispositifs en faveur de l'innovation et de la recherche collaborative  
**Impôt sur le revenu.** Allongement des délais d'option et de renonciation pour un régime réel d'imposition
- 13 RURAL**  
**Agriculture.** Contrôle des ICPE dans le domaine agricole : quatre recommandations de la Cour des comptes
- 14 PROFESSION**  
**Notaires.** Pouvoir des notaires de réaliser l'adjudication des parts sociales

## À LA Une

### Cession de parts sociales : précisions relatives à la désignation par le juge d'un expert pour fixation du prix

Lors d'une cession imposée des parts sociales, la détermination du prix est une étape toujours sensible et parfois paralysante. C'est pourquoi l'article 1843-4 du Code civil prévoit la possibilité d'un recours au juge en vue d'obtenir la nomination d'un expert chargé de procéder à une estimation. Par deux arrêts du 25 mai 2022, destinés à une large diffusion, la Cour de cassation précise l'interprétation qu'il convient de retenir de ces dispositions, assouplissant sa jurisprudence antérieure concernant les recours en cas de rejet de la demande de nomination d'un expert et encadrant strictement les pouvoirs du juge chargé de cette mission. > **LIRE P. 1**